

**COMPTE-RENDU  
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers élus : 11  
En fonction : 11  
Présents : 11

**SEANCE DU 15 JANVIER 2021**

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.  
SCHREIBER Adrien (1<sup>er</sup>adjoint), CONRAD Alfred (2<sup>eme</sup> adjoint), BUCHHEIT  
DAVID (3<sup>eme</sup> adjoint) BUCHHEIT Gabriel, BUCHHEIT Jonathan, FISCHER  
Marc, HOELLINGER Pascal, KRIEGEL Fabrice, MEYER Mélanie,  
SCHAUB Eve

Absent excusé :

Lieu de la réunion : Salle des fêtes (en raison de la crise sanitaire)

Date de convocation : 7 janvier 2021 – Ouverture de la séance : 20H00

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020 et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle.
3. Motion pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest.
4. Assistance MATEC : Etude de faisabilité pour la restructuration du bâtiment caserne des pompiers et de l'ancienne école.
5. Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021. Création de compte et virements de crédits.
6. Acceptation de recette.



*La Maire présente ses meilleurs vœux pour 2021, et remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur présence lors de la distribution des repas aux seniors le dimanche 10 janvier 2021.*

---

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 NOVEMBRE 2020 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Marc FISCHER est désigné secrétaire de séance.

---

## **2.ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LA MOSELLE**

---

Après avoir entendu l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération.
- de mandater la Maire pour représenter la commune de Schweyen avec voix délibérative aux assemblées générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la commune est déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

---

## **3.MOTION POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE DE REANIMATION DE L'HOPITAL LEGUEST**

---

La Maire fait lecture du mail provenant du comité Pour l'Unité (CPU) pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest de Metz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Schweyen, à 10 voix pour et une abstention, demande à l'Etat d'apporter les moyens nécessaires afin de pérenniser encore davantage les activités et les emplois de l'hôpital militaire.

---

## **4.ASSISTANCE MATEC : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT CASERNE DES POMPIERS ET DE L'ANCIENNE ECOLE**

---

La Maire expose le projet de restructuration du bâtiment caserne des pompiers et de l'ancienne école. Elle avait sollicité l'aide de Moselle Agence Technique (MATEC), dont la commune est membre pour l'assistance technique à maître d'ouvrage.

Après délibération :

-Décision ajourné-

---

## **5.PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021. CREATION DE COMPTE ET VIREMENT DE CREDITS**

---

### 5.1 réseau d'assainissement

En référence à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule

*« .....jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent..... »*

Il est proposé au conseil municipal de permettre à madame la Maire de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25% avant l'adoption du budget principal 2021 selon les dispositions du C.G.C.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- autorise la Maire à mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget,
- créé le compte 21532-75 : réseau d'assainissement,
- vote les crédits suivants : + 3 600.00€

## 5.2 Mairie : Cuisine

En référence à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule

« .....jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent..... »

Il est proposé au conseil municipal de permettre à madame la Maire de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25% avant l'adoption du budget principal 2021 selon les dispositions du C.G.C.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- autorise la maire à mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget,
- vote les crédits suivants au compte 2131-064 réhabilitation mairie : + 3 500.00€

---

## 6.ACCEPTION DE RECETTE

---

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire accepte le chèque d'un montant de 499.00€ du trésor public correspondant au dégrèvement sur la taxe foncière de 2020.

Fin de la séance à 20h20.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 <sup>er</sup> adjoint)	CONRAD Alfred (2eme adjoint)
David BUCHHEIT (3eme adjoint)	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER	Eve SCHAUB	